

MOUVEMENT OUTRE-MER 2019

Ministère de l'Intérieur : Le mauvais élève de la fonction publique



Aucune prise en compte des Centres d'Intérêts Matériels et Moraux (CIMM) dans le calcul des points pour nos collègues originaires d'Outre-Mer.

Dans un même temps, le Ministère de l'Éducation Nationale, qui préside à la gestion de plus de 850 000 enseignants, a réussi à traiter rapidement l'attribution de points de bonifications pour les CIMM.

BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE Bulletin officiel spécial n° 5 du 8-11-2018

Annexe 2 - Éléments d'analyse permettant la reconnaissance du Cimms

Le tableau des éléments d'analyse des critères d'appréciation permettant la reconnaissance des Cimms et des pièces justificatives à fournir pour chacun de ces critères, figurant ci-dessous, devra être complété par les agents concernés.

Critères d'appréciation	Oui	Non	Exemples de pièces justificatives
Résidence des père et mère ou à défaut des parents les plus proches sur le territoire considéré			Pièce d'identité, titre de propriété, taxe foncière, quittance de loyer, taxe d'habitation, etc.
Biens fonciers situés sur le territoire considéré dont l'agent est propriétaire			Bail, quittance de loyer, taxe foncière, etc.
Résidence antérieure de l'agent sur le territoire considéré			Bail, quittance de loyer, taxe d'habitation, etc.
Lieu de naissance de l'agent ou de ses enfants sur le territoire considéré			Pièce d'identité, extrait d'acte de naissance, etc.
Bénéfice antérieur d'un congé bonifié			Copie de la décision par laquelle a été octroyé le congé bonifié
Comptes bancaires, d'épargne ou postaux dont l'agent est titulaire sur le territoire considéré			Relevé d'identité bancaire, etc.
Paiement par l'agent de certains impôts, notamment l'impôt sur le revenu, sur le territoire considéré			Avis d'imposition
Affectations professionnelles antérieures sur le territoire considéré			Attestations d'emploi correspondantes
Inscription de l'agent sur les listes électorales d'une commune du territoire considéré			Carte d'électeur
Études effectuées sur le territoire par l'agent et/ou ses enfants			Diplômes, certificats de scolarité, etc.
Demandes de mutation antérieures vers le territoire considéré			Copies des demandes correspondantes.
Durée et nombre de séjours dans le territoire considéré			Toutes pièces justifiant ces séjours.
Autre critère d'appréciation			

Oui, le Ministère de l'Intérieur est bel et bien le dernier de la classe...

Nous exigeons sans délai l'ouverture de nouvelles négociations afin de faire respecter la promesse faite par la DRCPN à l'endroit de nos collègues ultramarins.

Extrait de la Circulaire de Mutations 2018 :

« Conformément aux dispositions introduites par l'art 85 de la loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique, le traitement des demandes de mutation vers l'outre-mer intégrera, après réunion des conditions nécessaires et concertation, le critère des CIMM, à compter de l'année 2019 ».

ÉDUCATION NATIONALE : 1000 points pour les CIMM

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR : 0 point pour les CIMM **RECALÉ**

www.unitesgppolice.com

UNITÉS SGP POLICE

FSMI FU

100% Gradés, Gardiens, ADS et PATS

21/11/2018